—HEAD Genève	**Bachelor HES-SO en Arts visuels** HEAD – Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023-2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels, Département Cinéma
Titre du module	**Théorie 7**
Type de module	Module théorique obligatoire*
Code	FT 20.47
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 4
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé les modules Théorie 1, 2, 3, 4, 5
Langues principales	Français et anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	**Regards émergeants et nouvelles narrations** : se familiariser avec des réalisateur-rice-x-s de films courts qui font le cinéma d'aujourd'hui et imaginent celui de demain. Acquérir des compétences en termes de recherche de court-métrages (où les voir et comment les diffuser ?) et comprendre les enjeux d'écriture, de réalisation, de production et de diffusion de ce format spécifique. Savoir présenter un film et son équipe de réalisation.
Contenu et formes d'enseignement	**Regards émergents et nouvelles narrations** : visionnement de films, lectures de textes et analyses d'interviews de réalisateur-rice-x-s. Chaque cours porte sur un ou plusieurs films courts, sur des textes d'un-e-x critique, d'un-e-x cinéaste ou d'un-e-x théoricien-ne-x, ainsi que sur l'écoute de matériel audio. Les sources sont discutées avec les étudiant-e-x-s afin de faire émerger des dialogues et de construire ensemble des programmes cinématographiques.
Modalités d'évaluation et validation	Selon fiche remise par l'enseignant-e-x en début de semestre. Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impressions, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai prévu par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module obligatoire (Bachelor Cinéma) doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Delphine Jeanneret
Responsable-s du module	Delphine Jeanneret
Descriptif validé le	9.07.2023
Par	Delphine Jeanneret

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.